



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2023/25**

**Réunion du 28 mars 2023 à 19h00  
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**

**Présents : 22**

**Votants : 25**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; M. Frédéric MULLER donne pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claude BERGERY

---

**OBJET : CREATION DES NOUVEAUX TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE DU PROGRAMME  
D'ACCUEIL PERSONNALISE (PAI)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-22 ;

Vu la délibération n°2022/75 du Conseil municipal du 8 novembre 2022 fixant les tarifs de la restauration scolaire ;

Considérant que de plus en plus d'enfants présentent des allergies ou des problèmes médicaux relevant d'un encadrement spécifique qui impacte financièrement la collectivité ;

Considérant que pour s'adapter à ces situations, la collectivité applique un Programme d'Accueil Individuel (PAI) créé par le médecin et la famille dont les tarifs se basent sur la moitié du tarif d'un repas classique.

Vu l'avis favorable remis par la commission des Affaires scolaires en date du 13/04/2023 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :**

- D'APPROUVER la création des nouveaux tarifs de restauration scolaire du Programme d'Accueil Personnalisé comme suit :

	Tarif classique	Tarif PAI 2023
Enfant Vouziers QF<630	3,36	1,68
Enfant Vouziers QF>630	3,86	1,93
Enfant extérieur QF<630	5,17	2,58
Enfant extérieur QF>630	5,67	2,83

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Maire,

Yann DUGARD



La Secrétaire de séance,

Marie Claude BERGERY

